



Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

Rodez, le 08 juin 2021

Compte-rendu du Comité Technique Local du 08 juin 2021

Après lecture des déclarations liminaires des trois organisations syndicales présentes, la directrice répond sur les points dont elle a la compétence. La directrice conçoit que pour les agents ce n'est pas une période facile, qui cumule crise sanitaire et mise en place du NRP. Elle dit que les agents sont écoutés et que leur accompagnement est fait du mieux possible. Pour la directrice, tout n'est pas négatif dans le NRP ; elle reçoit toujours des témoignages d'agents de petites trésoreries qui sont en souffrance. Réponse qui a soulevé un haut le cœur de l'ensemble des représentants des personnels, parce qu'on nous parle d'une souffrance organisée par la DGFIP elle-même avec les suppressions d'emploi, et qui répond par la fermeture des postes en souffrance... **Il faut soigner le mal par le mal, voilà la politique développée à la DGFIP.** Mais les agents peuvent être rassurés, en souffrance ou pas, la DGFIP s'occupera de tous.

La Directrice avance qu'il y a d'autres retours très positifs sur la mise en place du NRP, notamment de la part des collectivités locales. Elles apprécieraient la mise en place des Conseillers aux Décideurs Locaux. Que les collectivités en profitent, nombre d'entre eux partiront à la retraite dans les prochains mois. Quant à l'accueil, la Directrice rappelle qu'il y a 17 espaces France Services en fonctionnement en Aveyron à ce jour, tous partenaires avec la DDFIP, avec lesquels les échanges fonctionnent bien. Les espaces France Services sont un accueil low-coast pour les citoyens oubliés et marginalisés. On ne peut pas se satisfaire de cela.

L'ordre du jour a d'abord amené à la **modification des horaires d'ouverture des services accueillant du public** : Trésoreries de Saint-Affrique, Larzac, Decazeville (futur SGC) et Montbazens (future antenne), et Rodez pour la filière gestion publique ; SIP Saint-Affrique, Rodez, Millau, Espalion et Villefranche de Rouergue pour la filière fiscale.

Le directeur du pôle fiscal rappelle la note concernant la circulaire sur la réduction des horaires d'ouverture. Il détaille que sur les services concernés par les 20h d'ouverture semaine (villes de plus de 10 000 habitants : Millau, Villefranche et Rodez), cela peut être une ouverture sans rendez-vous d'un minimum de 50 % par semaine et une ouverture sur rendez-vous de 50 % maximum. Ces services vont

passer de 24h à 20h d'ouverture au public. L'accueil sur rendez-vous va être privilégié, c'est donc le minimum d'ouverture libre qui est choisi par la DDFIP de l'Aveyron.

Ce sujet a fait l'objet d'un long débat puisqu'en aucun cas ces réductions d'ouverture au public ne permettront de mieux répondre au téléphone comme l'avance la direction. Personne n'est dupe. En effet, **une plage de 30 heures semaine de présence téléphonique est mise en place dans le même temps**. Faudrait-il qu'il y ait quelqu'un derrière le téléphone...D'ailleurs, lorsque l'on a décidé la fermeture de deux demi-journées par semaine des principaux sites aveyronnais il y a quelques années, aucune amélioration de la réception téléphonique n'a été possible, les encadrants ayant demandé aux agents d'avancer dans le traitement de leurs dossiers et de ne pas décrocher. Voilà la réalité du terrain. Marianne est définitivement mise à la poubelle.

FO-DGFIP 12 dénonce ces réductions horaires qui ne sont qu'un cache misère et donnent le sentiment aux agents qu'on s'occupe de leurs conditions de travail. Il s'agit tout simplement de l'abandon d'une de nos missions essentielle d'accueil du public. Les agents seront soulagés un court moment avant de se rendre compte que ce n'est pas suffisant. Car les suppressions de postes continueront, la charge de travail par agent s'alourdira avec le NRP. Pas besoin de boule de cristal pour prédire l'avenir, c'est comme cela que ça se passe à chaque fois...

FO-DGFIP 12 a demandé comment se mettrait en place matériellement ces plages d'accueil sur rendez-vous, puisque jusqu'à présent les rendez-vous ont été majoritairement pris sur les plages d'ouverture libres. Pour l'instant la direction réfléchit, pense à des sonnettes... **Les agents vont devenir des grooms...**

Les nouveaux horaires pour les SIP de Rodez, Millau et Villefranche sont :

- ouverture tous les matins de 8h30 à 12h30
- mercredi et vendredi uniquement sur rendez-vous.

Les SIP d'Espalion et de Saint-Affrique, qui vont fermer prochainement, restent ouverts 16h avant d'être fermés (Espalion : lundi, mardi et vendredi 8h30-12h, jeudi 8h30-12h / 14h-16h, lundi et jeudi matin uniquement sur rendez-vous. Saint-Affrique : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h, mardi et jeudi matins uniquement sur rendez-vous).

Le Directeur du pôle fiscal a fait **le point sur la campagne d'Impôt sur le Revenu 2021** (semaines 15 à 23) en donnant quelques statistiques qui confortent les choix débattus ; on reçoit moins donc autant moins ouvrir :

- 9 822 réceptions banalisées physiques + 756 accueils sur rendez-vous : **10 578 réceptions**, contre 25 395 réceptions en 2019.
- 10 765 appels téléphoniques en 2021 contre 12 479 en 2020.
- 4 085 appels pris localement dans la gestion du numéro national en 2021 (97 % de décrochage).
- 2 990 e-contacts (2 534 ont été traités) en 2021. Stabilité par rapport à 2020.

Le Directeur du pôle fiscal, avant de quitter la réunion, revient sur la **taxe sur les 3 % de la valeur vénale des immeubles détenus en France (TVVI)**. Elle est modifiée parce qu'elle va être dématérialisée. Cette taxe est gérée actuellement par une direction parisienne. Il n'y a pas de société en Aveyron qui paie cette taxe. Sa gestion passera dorénavant au SIE dont dépend la société. Les sociétés qui doivent payer cette taxe sur deux lieux différents resteront gérées par la direction parisienne.

Le **Nouveau Protocole du Télétravail** a été présenté dans la continuité de la présentation faite lors du précédent CHS-CT que nous avons résumé dans le tableau suivant :

Tableau récapitulatif des évolutions du télétravail au 15 juin 2021

Agents déjà conventionnés	Agents en télétravail sous statut «dispositif exceptionnel» (crise sanitaire)	Agents qui souhaitent télétravailler
▼	▼	▼
Dépôt d'une demande de télétravail régulier et/ou ponctuel dans SIRHIUS à partir du 15 juin 2021		
La demande permettra au télétravailleur de: <ul style="list-style-type: none"> - définir ses jours fixes (ou renouveler-modifier les jours fixes pour les agents conventionnés) - demander des jours flottants (minimum 12 jours par an) - demander l'application du régime temporaire 		

Il n'y aura plus de campagne annuelle, donc plus de demande à renouveler chaque année. La gestion se fait avec le chef de service. Vont dans un premier temps coexister deux systèmes, le télétravail classique et le télétravail en période de crise sanitaire. FO-DGFIP 12 rajoute un troisième système, celui de télétravail pour raison médicale. L'autorisation de télétravail pourra être revue par l'administration ou par l'agent après un entretien avec un délai de prévenance de deux mois (délai d'un mois si l'agent est en période d'adaptation). En cas de refus par l'administration d'une demande de télétravail, l'agent pourra saisir la CAP (commission administrative paritaire).

La Directrice rappelle que le télétravail ne doit pas être en défaveur des agents présents dans les services. Elle demande qu'il y ait un pilotage par les chefs de service car il faut qu'il y ait un véritable travail d'équipe. Pour l'instant il n'y a pas eu de réunion des chefs de service à ce sujet. La directrice rappelle que sur demande des chefs de service, des téléphones portables sont distribués pour les télétravailleurs.

Pour FO-DGFIP 12, le télétravail ne peut être la norme car cela met à mal les collectifs de travail, l'efficacité et la réactivité des services, le partage des savoirs et la répartition du travail (notamment pour l'accueil ou la réception téléphonique). C'est une

nouvelle forme d'organisation du travail avec ses avantages et ses inconvénients, mais qui doit rester minoritaire. Trop de flexibilité tue la flexibilité.

Bilan du dispositif exceptionnel de télétravail durant la crise sanitaire :

- 10 agents nomades en télétravail
- 195 PC portables distribués depuis 2020
- 26 personnes en télétravail pour raisons médicales

Le **bilan de la formation professionnelle 2020 et la présentation du programme 2021** ont été faits. La crise sanitaire a bouleversé une partie des formations qui seront, si possible, reportées en 2021. Les formations en distanciel ont été plus utilisées pour assurer malgré tout une partie de la formation. Des oraux de concours ont même dû être réalisés en visio-conférence. La majorité des formations en présentiel pour les préparations aux concours n'ont pu se faire, le distanciel a été privilégié.

Depuis peu, la jauge autorisée dans les salles de formation est passée à 50 %. Mais il y a toujours peu de formations proposées en présentiel en 2021 sur le programme régional de formation. 170 formations ont été adaptées en format distanciel avec l'outil **Blackboard (formation en classe virtuelle)**. Pour les agents qui le souhaiteraient, un bureau est équipé à la DDFIP et un soutien peut-être apporté à l'utilisation de l'outil Blackboard par les collègues de la formation professionnelle. Quelques postes sont également équipés à la salle de formation du CFP du 8 mai à Rodez. La DDFIP va essayer d'équiper plusieurs ordinateurs sur le département (Villefranche, Millau et Espalion) pour permettre à plus d'agents de suivre ces formations en classe virtuelle. **Cet outil permet quand même des échanges entre les participants aux formations, mais il ne remplacera jamais le présentiel.**

L'ordre du jour a ensuite amené à la présentation du **TBVS : tableau de bord de veille sociale**. La DDFIP se satisfait de la baisse des fiches de signalement, des écrêtements, du nombre de recours de notation, des arrêts maladie de courte durée et de la réactivité de la direction suite à la crise sanitaire. Il n'y aurait pas eu de dégradation de la situation en Aveyron. La DDFIP a accentué les recrutements PACTE et les contractuels pour compenser. Un psychologue du travail est intervenu dans un poste en 2019. La crise sanitaire a fortement impacté les mesures et les différents indicateurs.

Mais la situation, malgré le discours DDFIP, n'est pas si brillante que cela. La crise sanitaire masque la réalité du terrain. Les écrêtements sont toujours aussi nombreux. Les CET explosent. **Trop d'emplois ne sont pas pourvus : 30 emplois en Aveyron !** On ne peut se satisfaire de la baisse des recours de notation vu la complexification de la démarche et la mise en place de l'entretien avec le directeur.

Le **DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et le **PAP** (Plan Annuel de Prévention) ont ensuite été présentés comme ils l'ont été en CHS-CT (voir le compte rendu du précédent CHS-CT).

FO-DGFIP 12 a interrogé sur la réponse apportée notamment sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) par le soutien de l'EDR, alors que cette équipe va probablement disparaître ou se réduire comme peau de chagrin. Qu'est-ce qu'on va répondre à ce moment là ? Les restructurations vont accentuer la charge de travail par agent et augmenter les RPS mais on n'aura plus de réponse à apporter sur ce risque.

Un **point a été fait sur la situation sanitaire**. Depuis mars 2020, 15 agents ont été positifs au Covid (6 en 2020 et 7 en 2021). Les chiffres n'ont pas bougé depuis le mois de mai 2021. De novembre 2020 à mars 2021, il n'y a pas eu de cas parmi les agents.

Les documents concernant le **budget départemental** ont été exposés. La crise sanitaire a eu un impact avec par exemple une réduction des frais de déplacement et d'affranchissement. Pour 2020, le budget DDFIP représente 1 452 712€ en Autorisations d'Engagement et 1 479 969€ en Crédits de Paiement.

La directrice fait le **point sur le recrutement des contractuels**. 2 contractuels ont été recrutés le 01 avril 2021 pour 6 mois afin d'intervenir sur la gestion du fonds de solidarité au SIE de Rodez. 1 agent C contractuel a été recruté pour 3 ans à compter du 01 juin 2021 au SPF de Rodez. Ce recrutement a été autorisé par Bercy au titre du déficit d'emplois sur le département. Pour FO-DGFIP 12, ces recrutements sont honteux puisqu'ils contribuent à ouvrir la boîte de pandore sur la généralisation des contractuels dans notre administration, alors qu'il suffit d'ouvrir le nombre de postes au concours d'entrée.

FO-DGFIP 12 a dénoncé la mise en place de l'application **VOX USAGER** dans la déclaration liminaire. Durant l'été 2021, l'application sera en place en Aveyron. Il s'agit de prendre en compte les remarques des usagers sur ses relations avec une administration. Les commentaires sont modérés (insultes, anonymisation) et l'administration concernée est invitée à répondre aux contribuables. Un outil qui ne devrait pas exister, on se croirait sur Amazon ou Darty après un achat en ligne. Inutile, indigne... D'autant plus quand on voit les réponses apportées...

Questions diverses :

- La fin du numéraire est maintenue au 31 août 2021. Concernant les bons de secours, le département est en train d'étudier d'autres solutions comme des bons d'achats.
- FO-DGFIP 12 s'est inquiété des 112 départs à la retraite potentiels d'ici à 3 ans qui ont été annoncés.
- Y a-t-il un bilan des premières restructurations liées au NRP ? Est-ce que tout va bien alors que les collègues ont vu la charge de travail augmenter par exemple au SGC de Villefranche ou à l'Antenne du SIE de Rodez depuis ? Questions sans réponse...



Les représentants FODGFIP-12.